



Fiche de sécurité du 21/02/2011

Fiche de sécurité-Page 1 de 5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: PROTECTEUR CIREUX

Code commercial: 41100 14745-2761-Transparent

411 00 14755-2763-Sombre

Type de produit et emploi: Antirouille pour parts fermées

Fournisseur:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Via S. Francesco, 22 - C.P. 56033 CAPANNOLI (PI) ITALY

Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation pour appels urgents:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail:

mec@meccanocar.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

moreno.meini@meccanocar.it

2. INDICATIONS DES DANGERS

Par suite de l'emploi du produit, les suivants risques principaux peuvent émerger.

Pour la santé de l'homme:

Contact fréquents et prolongés peuvent causer gerçures et sécheresse de la peau. L'inhalation de brouillards et vapeurs peut causer somnolence, vertiges et irritation des voies respiratoires (pour ultérieures informations consulter le point (11)).

Pour l'environnement:

Le produit est classé dangereux pour l'environnement aquatique. Il représente potentielle source de pollution du sol, des cours d'eau et des nappes aquifères (pour ultérieures informations consulter le point 12).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

<20% huiles minérales de naphène de haut raffinage

CAS: 64742-53-6 EINECS: 265-156-6

<60% Hydrocarbures

CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4

Xn, N; R10, 51/53, 65, 66, 67

<1,5% Xylène (mélange d'isomères)

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7

Xn; R10, 20/21, 38

<2,5% Triméthylbenzène

CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9

Xn, N; R10, 20, 36/37/38, 51/53

Pour le text complet des phrases R voir le paragraphe 16.

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

Premier secours en cas de.

Inhalation:

En cas d'exposition à concentrations élevées de vapeurs et brouillards, éloigner le sujet de la zone d'exposition et lui transporter à un lieu bien ventilé. Le maintenir au repos. En cas d'insuffisance respiratoire aigue pratiquer la respiration artificielle. Demander l'intervention d'un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau:

Enlever les éventuels vêtements contaminés et se laver abondamment avec eau et savon.

Demander l'intervention d'un médecin, si nécessaire.

Contact avec les yeux:

Mouiller immédiatement avec beaucoup d'eau pour plusieurs minutes en tenant les paupières

ouvertes. Demander l'intervention d'un médecin en cas de persistance de douleur et rougeissements.

Ingestion:

Ne pas faire vomir pour éviter le risque d'aspiration par les voies respiratoires. Demander

l'intervention du médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le produit entre dans les catégories de dangerosité pour inflammabilité. En cas d'incendie utiliser les suivants:

Moyens d'extinction appropriés:

Incendies de petite importance: anhydride carbonique, poudre chimique sèche, mousse, eau nébulisée, sable, terre

Incendies de grande importance:

Mousse ou eau nébulisée

Moyens d'extinction pas à utiliser.

Incendies de petite importance:

Ne pas utiliser eau en jets dans les récipients de stockage pour éviter bouillonnements

Incendies de grande importance:

Ne pas utiliser eau en jets dans les récipients de stockage pour éviter bouillonnements.

Risques physiques dérivants des produits de combustion:

Par suite d'incendie formation d'oxydes de carbone (TLW-TWA: 25 ppm) et oxydes de soufre (TLV-2 ppm)

TWA:

Les fumées qui se dégagent peuvent causer migraines, vertiges, irritations de l'appareil respiratoire et en cas extrêmes collapsus respiratoire.

Equipement spécial de protection pour les préposés à l'extinction des incendies:

Vêtements de protection avec appareil d'autorespiration.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles:

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions au plan de l'environnement:

Éviter que le produit s'écoule dans égouts ou cours d'eau. En ce cas informer immédiatement les Autorités compétentes (Pompiers, Police).

Méthodes de nettoyage:

Pour fuites de petite importance éviter l'épandage du liquide avec sciure, sable ou terre. Laver la zone contaminée avec une grande quantité d'eau. Pour fuites de grande importance empêcher au liquide versé de se répandre avec sable, terre ou autres matériaux absorbants aptes. Ramasser le produit avec moyens aptes (pompes et systèmes d'aspiration) et transférer le liquide dans un bidon de sauvetage si possible. On n'exige pas l'emploi d'agents neutralisants spécifiques. Pour ultérieures informations consulter les points (8) et (13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation:

Le produit comporte risque d'accumulation électrostatique. Pendant sa manipulation utiliser adéquates procédures de mise à la terre. Eviter le contact direct pendant le transvasement.

Stockage:

Stocker le produit fourni emballé à températures comprises entre +5°C et +30°C en position verticale, dans locaux couverts, bien ventilés et qui répondent à ce qu'est prévu par le DPR n° 547 du 27/04/1955 et modifications et compléments suivants. Transvaser le produit si fourni fondu dans réservoirs projetés aux termes de la loi et construits avec matériaux et revêtements aptes (acier au carbone, acier inox, polyéthylène, polypropylène, téflon)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser dans zones adéquatement aérées.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans les normales conditions d'emploi. Là où la concentration du produit en l'air dût dépasser les limites exposées dans cette section et si les installations, les modalités des opérations et autres moyens pour limiter l'exposition des travailleurs ne résultassent pas adéquates, autres protection des voies respiratoires sont nécessaires (par ex.: masques avec cartouche pour vapeurs organiques et pour poudres/brouillards). Les DPI (dispositifs de protection individuelle) doivent être conformes aux règles dont au D.L.: 4 décembre 1992, n°475 et suivantes modifications et compléments.

Limites d'exposition:

Nom chimique	TLV-TWA	TLV-STEL
Huile minérale	5 mg/m3	10 mg/m3
hydrocarbures (Exxon Mobil 2000)	61 ppm	====
xylène (isomères)	100 ppm	150 ppm
triméthylbenzène	25 ppm	====

Protection des mains:

Porter gants de matériel apte. A contact avec huile, huile pour refroidir et lubrifier, graisses, ne jamais utiliser gants de pur latex, mais seulement gants de néoprène, nitrile ou PVC. Au cas où il ne soit pas possible d'utiliser les gants, utiliser crème barrière.

Protection des yeux: Porter lunettes de sécurité là où on pourrait venir à contact avec le produit.

Protection de la peau: Combinaison de travail et tablier de matériel apte; changer immédiatement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Il est opportun de maintenir une bonne hygiène personnelle et des vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Etat physique:	liquide
Couleur:	claire/transparente
Odeur:	légère
Point d'inflammabilité (C.O.C.):	37°C
Solubilité dans eau:	insoluble
Miscibilité:	dissolvants pétroliers
Vitesse d'évaporation:	négligeable (n-butylacétate = 1)
Viscosité Brookfield (23°C):	5000 ÷ 9000 Cps
Densité:	0,86 – 0,90 g/cm ³
pH:	pas applicable
Température d'ébullition:	pas disponible
Température d'autoignition:	pas disponible
Tension de vapeur:	pas disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter: Hautes températures.

Substances à éviter: Agents oxydants forts.

Substances dangereuses par suite de décomposition: Pas mises en évidence.

Stabilisants: Pas exigés; produit stable à température ambiante.

Réactions exothermiques: Pas mises en évidence

Changement aspect de la substance: Une légère variation de chaleur avec le temps ne compromet pas les caractéristiques et la fonctionnalité du produit.

Décomposition à contact avec l'eau: Pas mise en évidence.

Dégradation avec formation de produits instables: Pas mise en évidence.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue:
LD 50 (ingestion rat) mg/Kg > 2000
LC 50 (inhalation rat) mg/l/4 heures: n.d.
LD 50 (absorption cutanée rat) mg/Kg : n.d.

Effets nocifs dérivants de l'exposition au produit.

Par inhalation: Expositions prolongées à vapeurs ou brouillards de produit peuvent causer irritation des voies respiratoires, somnolence et vertiges

Par ingestion: Le produit ingéré peut causer irritation de l'appareil digestif avec vomissement, nausée, diarrhée

Par contact avec la peau: Contacts fréquents et prolongés peuvent dégraisser et irriter la peau en causant dermatites

Par contact avec les yeux: Il peut provoquer une légère irritation

Effets retardateurs ou immédiats par suite d'exposition brève ou prolongée.
Sensibilisants: aucun, au mieux des connaissances actuelles
Cancérogènes: aucun, au mieux des connaissances actuelles
Mutagènes: aucun, au mieux des connaissances actuelles
Toxiques pour la reproduction: aucun, au mieux des connaissances actuelles

Tératogènes: aucun, au mieux des connaissances actuelles
Narcotisants: aucun, au mieux des connaissances actuelles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Dégradabilité (relative au produit)

Le produit est classé dangereux pour l'environnement aquatique.

la loi n° 152 du 11 mai 1999 et modifications et compléments suivants. En cas de contaminations plus grandes, chimiques pourvoir avant le déchargement des eaux à l'extraction de l'huile par opportuns procédés physiques.

produit Les informations ci-dessous rapportées sont fournies pour les substances présentes dans le classées dangereuses pour l'environnement. Le produit contient substances classées dangereuses pour l'environnement (hydrocarbures < 50%; triméthylbenzène <2,5%).

Mobilité:

Données pas disponibles (hydrocarbures)

Dégradabilité:

Données pas disponibles (hydrocarbures)

Accumulation: données pas disponibles (hydrocarbures)

Effets à court et à long terme sur.

Ecotoxicité:

Organismes aquatiques: données pas disponibles (hydrocarbures)

Della Daphnia: données pas disponibles (hydrocarbures)

Plantes et animaux terrestres: données pas disponibles (hydrocarbures)

Autres effets négatifs.

Effets sur les installations de traitement des eaux superflues: données pas disponibles (hydrocarbures)

13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

L'élimination doit se passer dans un lieu autorisé en suivant les dispositions contenues dans le DPR 691/82 (Consortium Obligatoire des Huiles Usagées) et scrupuleusement conformément aux lois en vigueur (DL n° 22 du 05/02/97 et suivantes adaptations et compléments).

On recommande de respecter pour l'élimination ce qui est prévu au point (7).

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Le produit présente risques pour le transport.

TERRESTRE RID/ADR

Routiers (RID/ADR): 3

N° IDENTIFICANT DU RISQUE: 30

ETIQUETAGE DE DANGER: 3

MAX KG EXEMPTS: 1000 en exemption partielle

N° ONU: UN1263- Peintures ou matériaux semblables

RECIPIENTS VIDES : 3.71

N° IDENTIFIANT DE LA SUBSTANCE : UN1263

TREMCARD (ROUTE): FLI 5/00

TRANSPORT DANS EAUX INTERIEURES (comme ADN)

CLASSE ADN/R: 3

TRANSPORT MARITIME (IMO/code IMDG)

CLASSE: 3.3

NUMERO UN: 1263

NUMERO EMS: 3.07

CODE IMDF: pas disponible

NUMERO MFAG: 311

ETIQUETAGE DE RISQUE: 3

GROUPE D'EMBALLAGE: III

RISQUE SECONDAIRE:

ADAPTATION NOM D'EXPEDITION: Peintures ou matériaux semblables

TRANSPORT AERIEN (ICAO/IATA)

CLASSE ICAO/IATA : 309

INSTRUCTIONS POUR EMBALLAGE POUR

TRANSPORT PASSEGERS: données pas disponibles

QUANTITE MAX/EMBALLAGE POUR

TRANSPORT PASSEGERS: données pas disponibles

INSTRUCTIONS POUR EMBALLAGE POUR
TRANSPORT MARCHANDISE: données pas disponibles
QUANTITE MAX/EMBALLAGE POUR
TRANSPORT MARCHANDISE: données pas disponibles

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et amendements successifs. Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et amendements successifs. Directive de la Commission 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques). Directive de la Commission 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Classification/symbole:

N Dangereux pour l'environnement.

Phrases de risque

R10 INFLAMMABLE

R51/53 TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES; IL PEUT PROVOQUER A LONG

TERME EFFETS NEGATIFS POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.

Conseils de prudence

S24 EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU.

S23 NE PAS RESPIRER VAPEURS/AEROSOLS.

S29 NE PAS JETER LES RESIDUS DANS LES EGOUTS.

S60 CE MATERIEL ET SON RECIPIENT DOIVENT ETRE ELIMINES COMME DECHETS DANGEREUX.

16. AUTRES INFORMATIONS

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXVIII adaptation technique)
3. Directive 91/155/CEE et modifications suivantes
4. The Merck Index. Ed. 10
5. Handling Chemical Safety
6. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
7. INRS - Fiche Toxicologique
8. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
9. N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 Ed., 1989

Text des phrases R concernant le paragraphe 3:

R10 Inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

pour R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

NOTE POUR L'UTILISATEUR: Les informations ici contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Il n'est pas donc possible d'assumer à propos aucune responsabilité directe ou indirecte. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.